

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Première phase du cycle budgétaire annuel de la collectivité, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape essentielle et obligatoire.

En effet, l'article L.2312-1 du CGCT précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget (...) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci (...) ».

Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales. Il permet aux élus d'être informés de la situation financière de la collectivité et d'exprimer leur point de vue sur la stratégie financière à conduire à court et à moyen terme, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

A cette fin, le présent rapport examine l'environnement économique social et financier dans lequel s'inscrira le budget primitif 2023, avant d'en présenter les grandes orientations.

L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE 2023

Le monde est entré dans un cycle où les conflits et tensions laissent planer encore plus d'incertitudes sur l'avenir dans notre quotidien. L'augmentation spectaculaire des prix a des répercussions importantes sur le plan social avec une frange de la population toujours plus importante en grand décrochage de pouvoir d'achat. De même, l'impact est considérable sur nos dépenses que ce soit en fonctionnement ou en investissement.... Tous ces éléments contribuent à mettre en tension les budgets des collectivités locales.

Voici quelques données clefs pour 2023 :

- Le PIB a progressé de 0,7 %
- Le chômage est à 7,4 %
- Le déficit public est à 4,9 % du PIB
- La dette est à 110 % du PIB

Les projections pour 2024 sont, les suivantes :

- Le PIB n'augmenterait qu'à hauteur de 0,8 % alors que Bercy escompte 1,4%.
- Le chômage augmentera un peu pour se situer à 7,9 %, loin des objectifs présidentiels de 5%.
- Le déficit public est souhaité proche de 4,4% du PIB mais la projection du PIB rend difficile le respect de cet objectif.
- La dette serait à 110 % du PIB

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation sera de +3.9% en 2024, après une progression forfaitaire des bases très dynamique de +7,1% en 2023.

Par ailleurs, l'inflation commence à baisser mais reste élevée en 2023 (+ 4,9% au lieu de 5,2%) en France au-dessus de celle de la zone Euro (+2,4%). Elle se projette selon le Ministère des Finances à 2,6% de hausse en 2024 par rapport à 2023.

LES GRANDES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2024

Le Projet de Loi de Finances 2024 s'inscrit lui aussi dans l'ambition du redressement des comptes publics conformément à la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027.

Par ailleurs, la DGF augmente de 220 millions d'€ pour 2024, enveloppe principalement centrée sur les dotations de péréquation qui se décompose en 100 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale, 90 sur la Dotation de Solidarité Urbaine et 30 sur la Dotation d'Intercommunalité.

Un fonds vert a été créé en 2023 sur une base de 2 milliards pour financer les investissements des CL en matière de transition écologique. En 2024, l'Etat va prolonger et renforcer ce dispositif.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE CUERSOIS

Nous sommes dans une longue période historique de mutation pour le service public et de crises à répétition, les deux plus récentes étant l'hyper inflation et le coût de l'énergie. Les bonnes nouvelles sont rares mais il y en a.

Sur quelques fondamentaux :

Concernant les reversements de MPM, le montant de l'attribution de compensation (l'AC) attendu se situe à 973 000 € comme en 2023.

Par ailleurs, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à ce jour à un montant de 131 140€ comme celui de 2023 :

Comme indiqué en 2023, la Municipalité a travaillé avec la Présidence et le conseil de communauté pour sanctuariser la DSC reversée à la commune à un montant de 1 244 000€ par an. Enfin, le projet de territoire porté par MPM est financé par une enveloppe de 12 Millions sur 5 ans dont 3 138 000€ seront versés à la commune de Cuers. Le versement en 3 fois a été acté. Une somme de 1,2 millions est attendue pour 2024 et 2025 après avoir perçu 700 000€ en 2023.

Concernant la maîtrise de l'endettement imposée désormais par l'Etat depuis trois ans, il est bon de rappeler que si le seuil de « bonne gestion » est fixé par l'Etat entre 11 et 13 ans, la ville de Cuers avec 3.5 en 2023 est plus que correct (selon le compte administratif prévisionnel 2023).

Fidèle à ses engagements, la municipalité actuelle affirme une politique volontariste à l'égard du contribuable cuersois à savoir : porter seule l'effort financier et ne rien reporter sur les Cuersois. **IL N'Y AURA DONC PAS D'AUGMENTATION COMMUNALE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX. De plus, pour ce qui concerne MPM et ses compétences, le taux de la TEOM va baisser pour passer, à Cuers, de 14% à 12,29% soit une diminution d'environ 12% au bénéfice financier des Cuersois.**

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF : maîtriser malgré l'inflation les charges de gestion courante et la masse salariale tout en évitant l'effet ciseau afin de dégager une capacité d'autofinancement capable de rembourser les dettes des mandatures précédentes et de financer le gros programme d'investissements dont la ville a besoin.

Les dépenses de fonctionnement

Évolution budgétaire de CA à CA (CA 2023 prévisionnel)

	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2019/2023
011 Charge à Caractère Générale	3 344 799€	2 914 133€	3 061 787€	3 579 345€	4 100 249€	
% Evolution	16.54%	-12.87%	5.07%	16.90%	14.55%	22.58%
012 Charge de personnel	6 139 377€	6 511 095€	6 534 793€	6 853 401€	7 162 522€	
% Evolution	1.95%	6.05%	0.36%	4.87%	4.51%	16.66%
DRF*	11 835 091€	11 370 082€	11 555 579€	12 339 522€	13 226 704€	
% Evolution	8.14%	-3.93%	1.63%	6.78%	7.19%	11.76%

*DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

Les charges à caractère général

La ville se mobilise et poursuit fortement son engagement pour ses écoles et la jeunesse Cuersoise, l'évolution de + de 14,5%, au chapitre 011 entre 2022 et 2023 est liée essentiellement à l'augmentation des prestations (périscolaire, temps méridien, animation jeunesse) que nous avons demandées à notre prestataire ODEL VAR. Cette augmentation est également due à nos différents contrats de service, au coût de l'énergie, à nos frais de maintenance, à l'entretien de nos voiries et de l'éclairage public. A ces coûts de gestion courante, se rajoutent les coûts induits en fonctionnement par l'opération Jean Jaurès.

Au vu du contexte subi par toutes les Collectivités Locales, il convient, pour l'exercice 2024, de traiter le chapitre 011 comme celui de 2023. C'est une année encore particulière au regard des tensions sur les prix. Ainsi, il convient de distinguer les postes qui augmentent par le contexte et ceux par nos actions. Pour l'essentiel :

Fournitures de petits équipement : +35.22%

Nos contrats : +28.06%

-  DSP ODEL : Affermissement de la tranche optionnelle 1 « Accueil périscolaire agréé des écoles maternelles et primaires élémentaires publiques : accueil du matin avant la classe et accueil du soir » et de la tranche optionnelle 2 « Accueil périscolaire agréé de la pause méridienne sur les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques »
-  Frais de déménagement de l'école Jean Jaurès
-  Poursuite de notre Marché de Performance Energétique

Nos assurances Multirisques : +25%

L' Entretien et réparations de voiries : +6.97%

Les frais d'études et recherches essentiellement consacrés à notre démarche de Ville Basse Température l'été dont le Schéma Directeur Territorial du Vivant (25 000€ financés à 50 %) et le diagnostic santé des platanes 16 000€)

Comme l'année dernière, le cadrage indispensable pour maîtriser nos finances n'est possible que pour les dépenses courantes, pas celles issues des contrats et opérations à lancer ou issues du contexte national et international.

Dans cet esprit, le cadrage budgétaire du chapitre 011 (Charges à caractères général) s'établit entre 0% et 1% d'augmentation par rapport au budget primitif 2023.

Évolution budgétaire de BP à BP du chapitre 011 (BP 2024 prévisionnel)

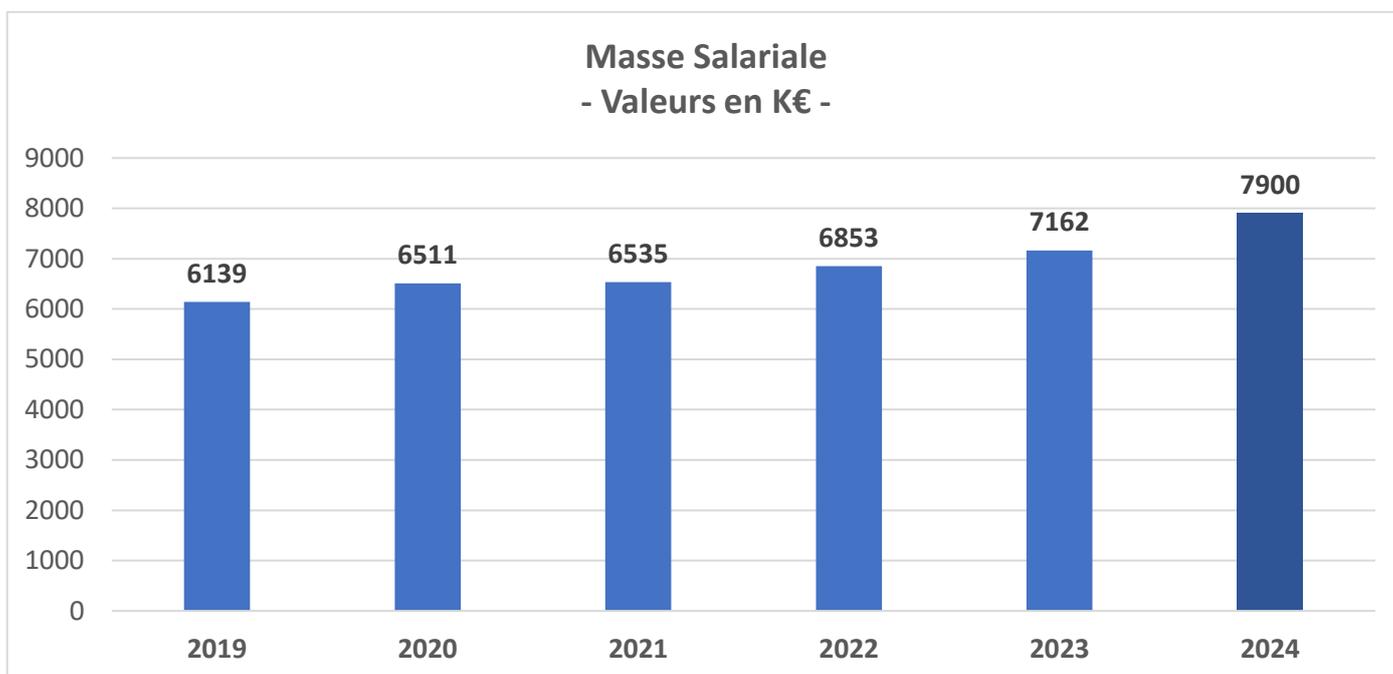
	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Ecart 2019/2023
011*	3 695 000€	4 035 000€	4 095 000€	4 095 000€	4 572 732€	4 570 000€	
% Evolution	21.22%	9.2%	1.49%	0%	11.67%	0%	23.68%

* 011 = Charge à Caractère Générale

Par ailleurs, la montée en charge de notre régie technique nous permet le choix de la faire travailler plutôt que de prendre les entreprises quand elles sont plus chères.

La masse salariale

La masse salariale (chapitre 012) pour 2024 subit une hausse de 6,4% car outre le GVT (glissement vieillesse et technicité), le PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations national) et le GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), la décision nationale qui augmente de 5% le point d'indice a alourdi mécaniquement en année pleine le 012 tout comme les mesures prises sur les bas salaires.



2019 à 2023 : montants annuels réalisés / 2024 : montant prévisionnel

Le budget prévisionnel du 012 pour 2024 s'évalue à 7 900 K€.

Présentation de l'évolution des effectifs et des charges salariales

- 1- Charges salariales qui laissent clairement apparaître qu'un salaire net versé fait dépenser plus à la collectivité

2023 : Charges pour 100€ versés			
	NET	BRUT	BRUT CHARGE
TITULAIRE	81.11€	100€	139.87€
CONTRACTUEL	80.37€	100€	142.98€

Evolution des effectifs pourvus

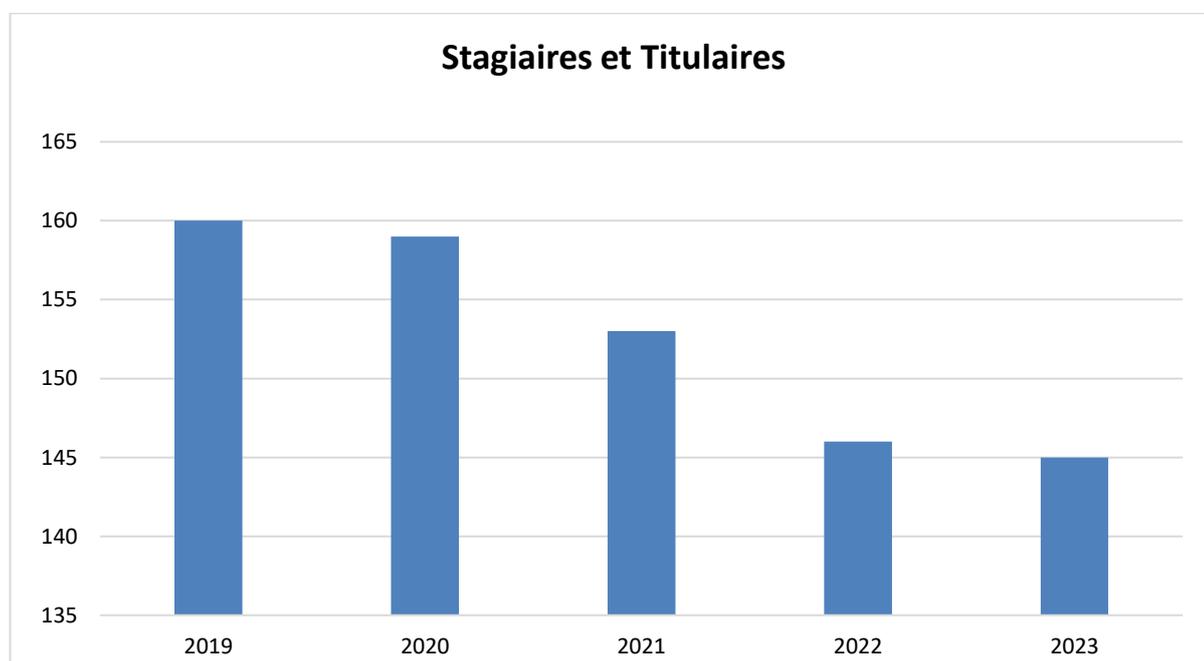
EFFECTIFS MAIRIE AU 31 DECEMBRE

	Stagiaires et Titulaires	Non titulaires	CDI*	Emplois aidés	Vacataires**	TOTAL
2019	160	9	9	0	25	203
2020	159	6	9	0	24	198
2021	153	18	9	0	14	194
2022	146	22	8	0	18	194
2023	145	28	8	0	1	182
COMPARAISON 2019/2023						
2019/2023	-15	19	-1	0	-24	-21

*CDI = Contractuels: Ecole Municipale de Musique (7) - Commande Publique (1)

**Vacataire = informatique (1)

Evolution des effectifs qui fait apparaître pour l'effectif titulaire et stagiaire une **BAISSE** entre 2019 et 2023 de **15 postes**.



Détail effectifs et absentéisme : [Annexe 2 et 3](#)

Les charges financières

Le montant des intérêts d'emprunt estimés pour 2024 s'élève à environ 330 000 € contre 336 877 € en 2023. Une prévision supplémentaire sera prise en compte pour notre futur emprunt.

Détail de la dette : [Annexe 1](#)

Les recettes de fonctionnement

Évolution budgétaire de CA à CA (CA 2023 prévisionnel)

	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2019/2023
RRF*	14 052 556€	14 655 156€	14 687 045€	15 430 218€	16 435 894€	
% Evolution	0.56%	4.29%	0.22%	5.06%	6.52%	16.96%

*RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

Produits des services et des domaines

Tout comme ces dernières années, la prévision du chapitre 70 s'établit pour 2024 prudemment pour arriver à 320 000 euros afin de tenir compte de l'impact du contexte incertain.

Pour mémoire, le chapitre 70 était budgété à hauteur de 400 000€ en 2023. Cette différence se justifie essentiellement par la reprise du service périscolaire par l'ODEL et l'arrêt des conventions de mise à disposition du personnel et matériel auprès de CCMP pour la gestion des déchets et du tourisme.

Impôts et taxes

La rationalisation des dépenses générales et le travail sur les recettes doivent permettre d'entretenir une spirale vertueuse en faveur de l'autofinancement **sans augmentation d'impôts. Cette stabilité sera un des fondements de la politique financière de cette Municipalité.**

Evolution des bases fiscales

Le produit fiscal est estimé à 9 300 000 € au titre de l'exercice 2024.

Les taux s'établissent donc à :

- 17.80 % pour la taxe d'habitation (TH) ;
- 48.81 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- 31.53 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Les taux sont inchangés.

Dotations de l'Etat

Comme vu en préambule, la tendance est à la stabilité après les fortes baisses subies depuis 2014. L'estimation de la Dotation Forfaitaire s'établit donc à environ 650 000 euros pour l'année 2024.

Le montant inscrit au BP pour les dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) sera de 554 000€, soit le niveau de celui perçu en 2023 qui se décompose respectivement ainsi 160 000€ et 394 000€.

La capacité d'auto financement

Les dépenses prévues à la section de fonctionnement au chapitre 012 (Frais de personnel et charges assimilées) et au chapitre 011 (Charges à caractères générale) et ce malgré un cadrage budgétaire 2024 entre 0% et 1% d'évolution par rapport au BP 2023 pour ce dernier, restent bien entendu en tension.

Nous souhaitons également rester prudents sur l'évolution des recettes.

De ce fait, nous continuerons donc à mener une attention particulière sur notre capacité d'autofinancement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement prévues par la municipalité constituent des opérations extrêmement structurantes pour Cuers ; elles sont portées par une double volonté :

- Créer des infrastructures nouvelles indispensables
- Rénover nos infrastructures existantes

2024 est la deuxième année de forte mobilisation financière pour nos investissements. C'est la raison pour laquelle un effort budgétaire particulier est fait avec un prévisionnel d'environ de 15 millions d'euros.

Afin de travailler en programmation pluriannuelle et sur le moyen terme qui est un engagement électoral, la ville gère depuis 2022 ses investissements par l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements dont une partie en AP/CP sur les opérations pluri annuelles suffisamment avancées.

Son détail sera présenté lors de l'adoption du Budget Primitif.

Les recettes d'investissement

La ville a une dette de 10.5 millions d'euros (budget principal uniquement) à fin 2023 et la ville a prévu d'inscrire un nouvel emprunt au budget primitif 2024 de 3 millions d'euros.

La recherche de subventions prend pour 2024 comme pour 2023 une dimension sans précédent au vu des opérations qui sont portées. Préfecture, FEDER, CD83, Région et MPM sont les partenaires privilégiés et recherchés.

Les données clés des hypothèses budgétaires pour 2024

Le Budget Primitif 2024 a été élaboré sur les bases suivantes :

- Maitrise des charges générales de fonctionnement des services, avec la prise en compte de l'inflation avec un cadrage budgétaire entre **0% et 1%** d'augmentation par rapport au BP 2023
- Augmentation des dépenses de personnel contenue avec une évolution de **6,4 %**
- Estimation prudente des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **15 M€**
- Recherche de financements externes (subventions versées et emprunt)
- Programme d'équipements ambitieux à hauteur de **15 M d'€**

Et

- Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.

Ainsi, en grandes masses, le Budget 2024 devrait s'équilibrer autour de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	23 M €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	19 M €

Quelques focus

Subventions versées

La commune maintient son soutien au tissu associatif en leur consacrant cette année une enveloppe globalement identique à celle des années précédentes (de l'ordre de 80 000 €). Cette enveloppe ne représente pas tout l'effort engagé par la collectivité.

En effet, au-delà des sommes allouées aux associations, la ville apporte un soutien logistique très important :

- Mise à disposition gratuite (équipements sportifs, salles municipales ...)
- Forum des associations
- Prêt de matériel (tables, chaises, mobiliers urbains divers)

Ainsi qu'un accompagnement administratif et technique sans précédent avec la constitution d'un service gestion des associations, là aussi engagement de campagne.

Par ailleurs, la ville poursuit son partenariat resserré avec les principales associations Cuersoises. Ainsi, alors que la loi ne l'oblige qu'à le faire à partir de 23 000 € de subventions, la ville a établi des contrats d'objectifs avec toutes les associations percevant 5 000 € ou plus de subventions et va établir un dialogue de gestion avec chacune d'entre elles. Pour 2024, nous estimons à environ 4 associations sous cette gestion.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale en 2024 est proposée à hauteur de 600 000 €. En 2023 nous avons versé un montant de 750 000€. Au regard des résultats excédentaires du budget du CCAS un réajustement a été opéré pour cette année.

Prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU

Malheureusement, la ville est carencée suite au non-respect des plans triennaux des années 2010 et devra payer, d'une part, les pénalités dues au regard de la loi par les villes déficitaires en logements sociaux, et, d'autre part, une majoration en raison de la carence. En conséquence, nous programmons un montant prudent de 400 000 €.

Les dépenses d'équipement

Il s'agit de mettre en exergue la volonté municipale de remettre à niveau progressivement la ville. Un effort considérable et historique sur les travaux de rénovation des bâtiments et voirie a été produit et se poursuit pour 2024.

Outre cet effort, le programme d'équipement 2024 porte budgétairement beaucoup sur les infrastructures structurantes et intégrera notamment les projets suivants :

- Poursuite de l'opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire JJAURES (10 300 000€ pour le CP de 2024)
- Poursuite de l'opération de rénovation de l'éclairage public (730 000€)
- Réalisation du RD point ST LAZARE (540 000€)
- Poursuite de l'opération sur le complexe sportif Rocofort (780 000€ pour 2024)
- Rénovation de l'Oustau per toutti (300 000€)
- Rénovation du centre historique notamment pour ce qui concerne les réseaux eau et assainissement pour un montant total de 769 000€ et plus particulièrement au niveau de la rue Fraternité (310 000€), rue National (359 000€) ainsi que de l'impasse Michelet (100 000€).

Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

En 2023, nous avons commencé et nous poursuivons en 2024 sur le budget annexe de l'eau, plusieurs opérations :

- la création d'un nouveau forage,
- le renouvellement des branchements de la rue F. Mistral,
- la mise en sécurité des installations d'eau potable,
- les travaux sur des poteaux d'incendie,
- le lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- le renouvellement du réseau d'eau potable Joffre.

Pour le budget annexe de l'investissement, entre 2023 et 2024, nous avons réalisé et poursuivons :

- le renouvellement de 220 ml de canalisation de la rue Guy Teisseire,
- la création d'une grille pour limiter les entrées d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement sous le pont du Meige pan,
- le remplacement de 15 tampons en fontes
- le renouvellement de 200 ml de réseau de la rue Joffre.

En 2024 et pour ces deux budgets les projets suivants sont envisagés à savoir :

- Les canalisations d'eau des rues Léon AMIC, National et Fraternité sont en fonte grise. Il a été décidé de les remplacer.
- La canalisation d'assainissement de la rue Léon Amic semble être sensible aux entrées d'eau de pluie. Cette canalisation sera également remplacée.
- Les canalisations d'assainissement des rues National et Fraternité ont un diamètre de Ø160, ce qui n'est plus conforme.
- Notre délégataire nous a également informés dans son dernier Rapport Annuel de la présence de nombreuses obstructions dues au sous-dimensionnement du réseau par rapport à la population. Ces canalisations seront également remplacées.
- Au niveau de l'avenue Pierre Puget, un regard est positionné au bord du lit du Saint Lazare. Ce qui entraîne de nombreuses intrusions d'eau claire par temps de pluie. Ce regard sera donc déplacé avec une partie de la canalisation.
- Une partie du réseau Gambetta a été identifiée comme sensible aux eaux claires parasites dans le dernier Schéma directeur d'assainissement. Une réhabilitation de cette canalisation par chemisage sera réalisée en 2024. Ces travaux ont été inscrits au programme du contrat de baie de la rade de Toulon et seront donc subventionnés par l'agence de l'eau.
- À la suite des remarques de la DDTM lors d'un contrôle inopiné à la Station d'épuration, il convient de remplacer en 2024 la lame déversante du clarificateur et de renouveler l'armoire électrique.
- Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des Cuersoises en cas de panne électrique, en 2024, un groupe électrogène sera installé au niveau de la station des défens et un onduleur au niveau du réservoir de la Foux.

VI) En conclusion

Les orientations budgétaires 2024 sont à la fois conformes aux engagements de la Municipalité nouvellement élue soucieuse de réaliser son programme et de maintenir des finances saines. Ce ROB a pour ambition de : « Faire toujours plus et mieux pour Cuers et les Cuersois ».

Le contexte dans lequel nous évoluons est un contexte historiquement contraint où il n'y a pas de bonnes nouvelles financières sauf pour les Cuersois qui voient les taux de leurs impôts locaux SANS augmentation grâce à notre volonté.

Pour réussir, il nous faut être mobilisés, unis et innovants. Ce sera notre force.

ANALYSE DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 01/01/2023
(Budget principal et budgets annexes)

1. Synthèse de la dette au 01/01/2024

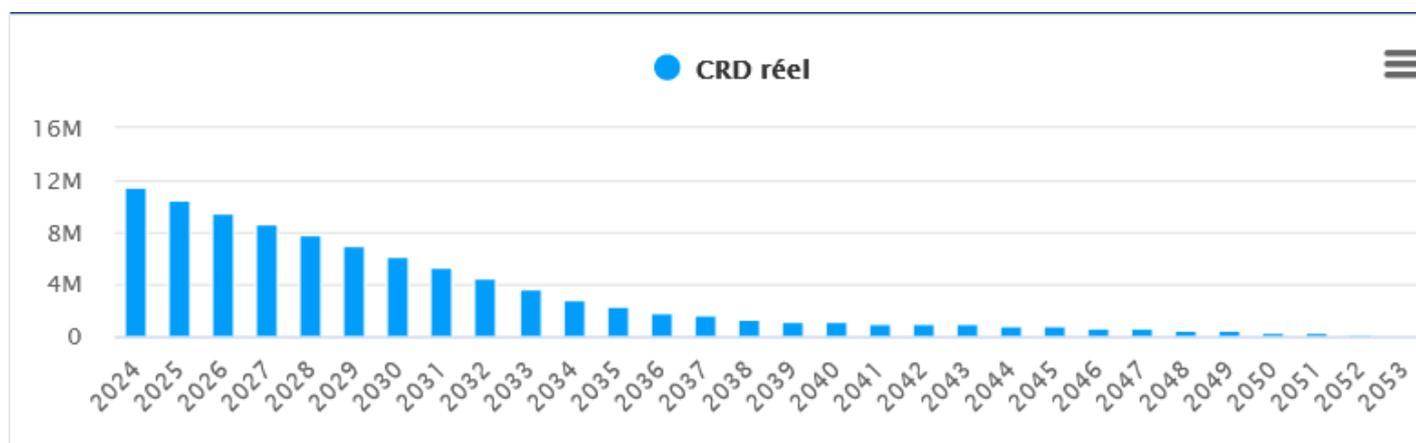
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 442 716 €	3,27 %	13 ans et 11 mois	7 ans et 10 mois	17

Au 01/01/2024, l'encours de dette s'établit à **11.4 M€** contre 12.4 M€ l'an dernier. La commune a donc poursuivi son désendettement en 2023.

Cet encours prend en compte le capital restant dû pour le budget principal (9 emprunts), pour le budget du service de l'eau (3 emprunts) et pour le budget du service de l'assainissement (5 emprunts).

L'extinction de la dette est à ce jour prévue pour 2053, comme le montre le graphique ci-dessous :

2. Evolution du CRD



Durée de vie moyenne

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(C_i \times i)$ / somme des C_i où : C_i représente le capital amorti la i -ème année.

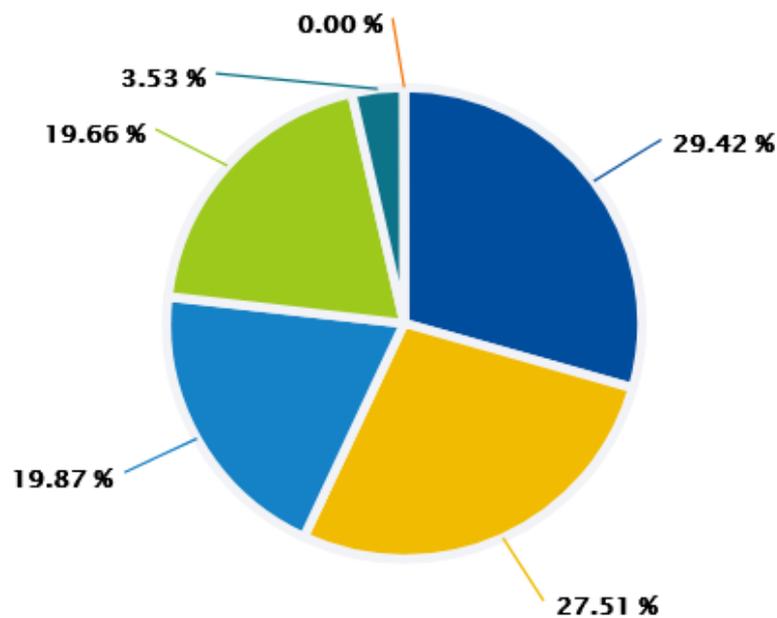
Durée de vie résiduelle

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

3. Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 SFIL CAFFIL	<u>3 366 838,36 €</u>	<u>29,42 %</u>
 CAISSE D'EPARGNE	<u>3 148 304,67 €</u>	<u>27,51 %</u>
 DEXIA CL	<u>2 273 359,31 €</u>	<u>19,87 %</u>
 CREDIT MUTUEL	<u>2 250 000,00 €</u>	<u>19,66 %</u>
 CREDIT AGRICOLE	<u>404 214,04 €</u>	<u>3,53 %</u>
 AUTRE	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>11 442 716,38 €</u>	<u>100,00 %</u>

Répartition par prêteur



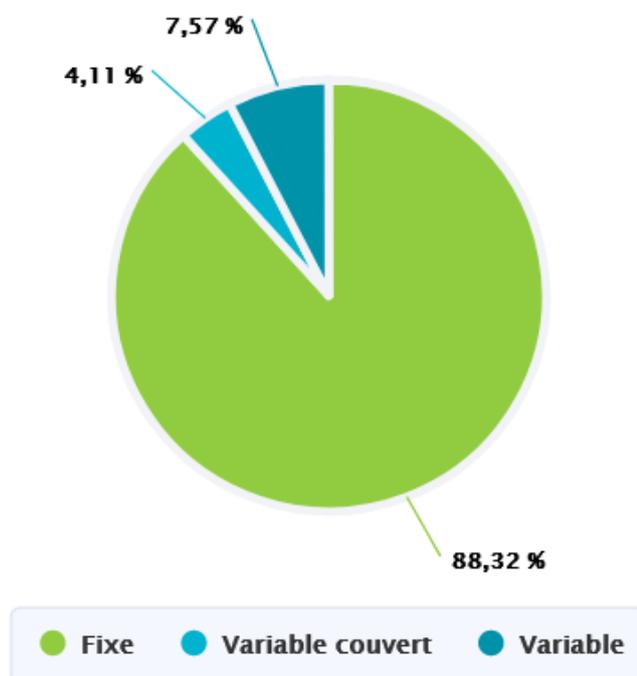
● SFIL ● CE ● DEXIA CL ● CREDIT MUTUEL ● CREDIT AGRICOLE ● AUTRE

Le stock (ou encours) de la dette communale est réparti entre six établissements bancaires, qui interviennent généralement sur le marché des prêts aux collectivités.

4. Structure de la dette par type de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	<u>10 105 921,64 €</u>	<u>88,32 %</u>	<u>3,18 %</u>
Variable couvert	<u>470 128,22 €</u>	<u>4,11 %</u>	<u>3,57 %</u>
Variable	<u>866 666,52 €</u>	<u>7,57 %</u>	<u>4,17 %</u>
Ensemble des risques	<u>11 442 716,38 €</u>	<u>100,00 %</u>	<u>3,27 %</u>

Dette par type de risque



La Commune, qui ne détient plus d'emprunt « toxique » a désormais près de 88 % de ses emprunts qui sont indexés sur un taux fixe.

Par conséquent, la part des emprunts indexés sur des taux de type variable couvert ou variable est relativement faible (4.11 % et 7.57 %), permettant ainsi à la Commune de détenir une structure de dette relativement saine.

5. Structure de la dette par type de risque (charte de bonne conduite)

Rappel : Suite à la crise financière de 2008 et à la mise en évidence des emprunts dits « toxiques », une charte de « bonne conduite » dite « charte Gissler » a été signée en décembre 2009 entre le gouvernement, les principales banques intervenant auprès des collectivités et les associations d'élus. Cette charte a pour objectif d'améliorer la gouvernance des collectivités en matière d'emprunts, par une meilleure transparence sur les produits financiers complexes.

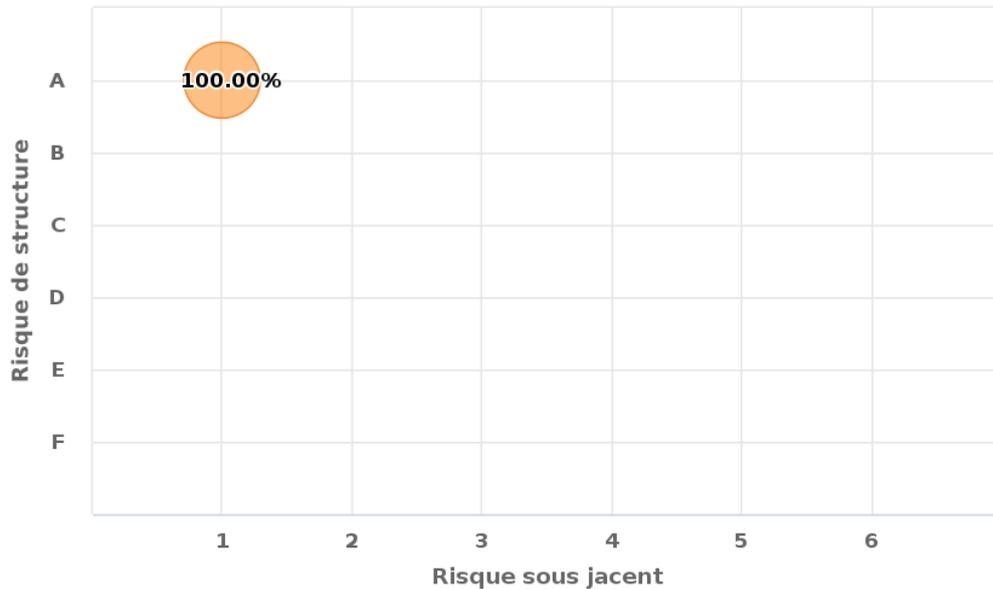
Pour cela, la charte prévoit le classement des produits d'emprunts selon une typologie des risques comportant deux indicateurs :

1/ un indicateur lié à la **structure** de l'emprunt, codifié de façon croissante (du moins au plus risqué), de la lettre « A » à la lettre « F » ;

2/ un indicateur relatif à l'**indice** utilisé (index de taux), codifié de façon croissante (du moins au plus risqué), de 1 à 6.

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple; taux variable simple; Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement; Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe; Taux variable simple plafonné (cap); ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple; pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro; écart d'indices dont l'un est hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6 *	Indexations non autorisées par la charte (ex. taux de change)	F*	Structures non autorisées par la charte

Dettes selon la charte de bonne conduite



Ce graphique permet de constater qu'au 01/01/2024, 100 % de l'encours de dette comporte un risque très faible ou nul (1 A).

1. ANNUITES DE LA DETTE SUR LA PERIODE 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Capital payé sur la période	1 016 142,03 €	1 038 625,69 €	796 728,50 €	799 317,41 €
Intérêts payés sur la période	357 505,21 €	315 358,57 €	287 480,94 €	265 142,17 €
Annuité (capital +intérêts)	1 373 647,24 €	1 353 984,26 €	1 084 209,44 €	1 064 459,58 €

L'annuité de la dette tend à diminuer progressivement au fil des années.

Les intérêts en 2024 s'élèvent à 357 505€ dont 321 714€ pour le budget Ville. Notre dette à taux variable est liée au marché. Au regard d'un contexte actuel de forte volatilité, nous prévoyons au BP 2024 un montant à hauteur de 330 000€ avec une prévision supplémentaire pour notre emprunt à venir.

Toutefois, il importe de constater que la charge globale de la dette est maîtrisée sur la période 2024-2027, avec une diminution progressive due à la structure des emprunts.

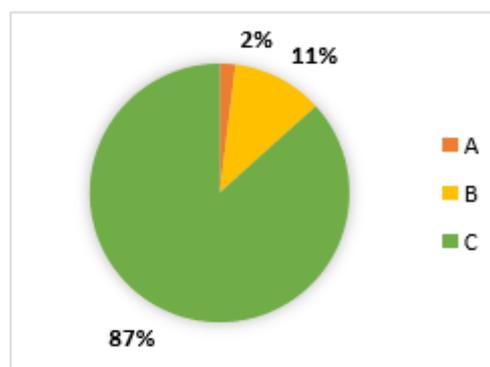
CONCLUSION :

Au 01/01/2024, la collectivité dispose d'une dette largement sécurisée

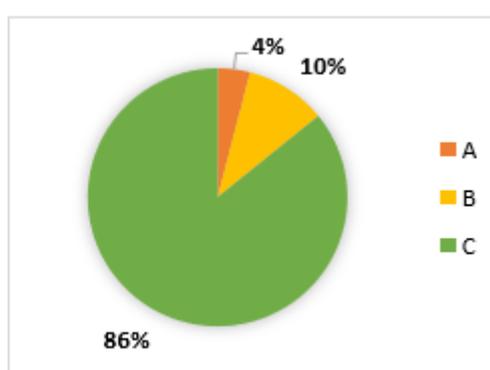
La ville a poursuivi en 2023 la maîtrise de son encours et de la charge de sa dette.

ANNEXE 2 : LES EFFECTIFS

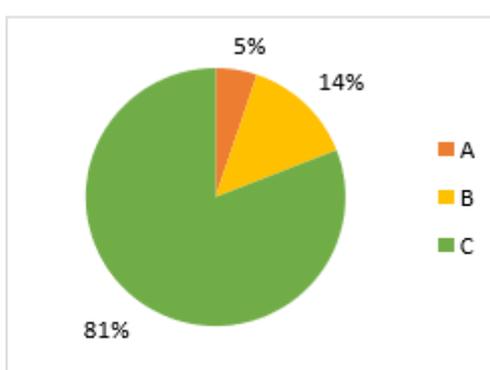
Au 31 décembre 2019		
Catégorie A	4	1,97%
Catégorie B	23	11,33%
Catégorie C	176	86,70%
	203	



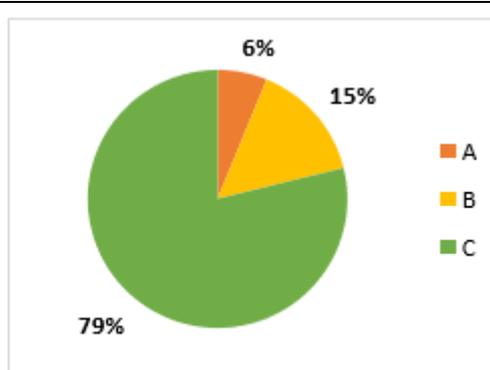
Au 31 décembre 2020		
Catégorie A	8	4,04%
Catégorie B	20	10,10%
Catégorie C	170	85,86%
	198	



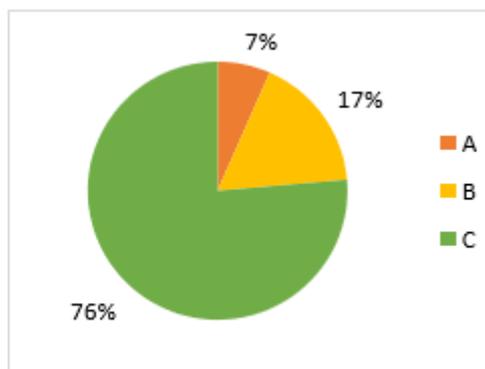
Au 31 décembre 2021		
Catégorie A	10	5,15%
Catégorie B	27	13,92%
Catégorie C	157	80,93%
	194	



Au 31 décembre 2022		
Catégorie A	12	6,19%
Catégorie B	29	14,95%
Catégorie C	153	78,87%
	194	



Au 31 décembre 2023		
Catégorie A	12	6,59%
Catégorie B	31	17,03%
Catégorie C	139	76,37%
	182	



ANNEXE 3 : L'ABSENTEISME*

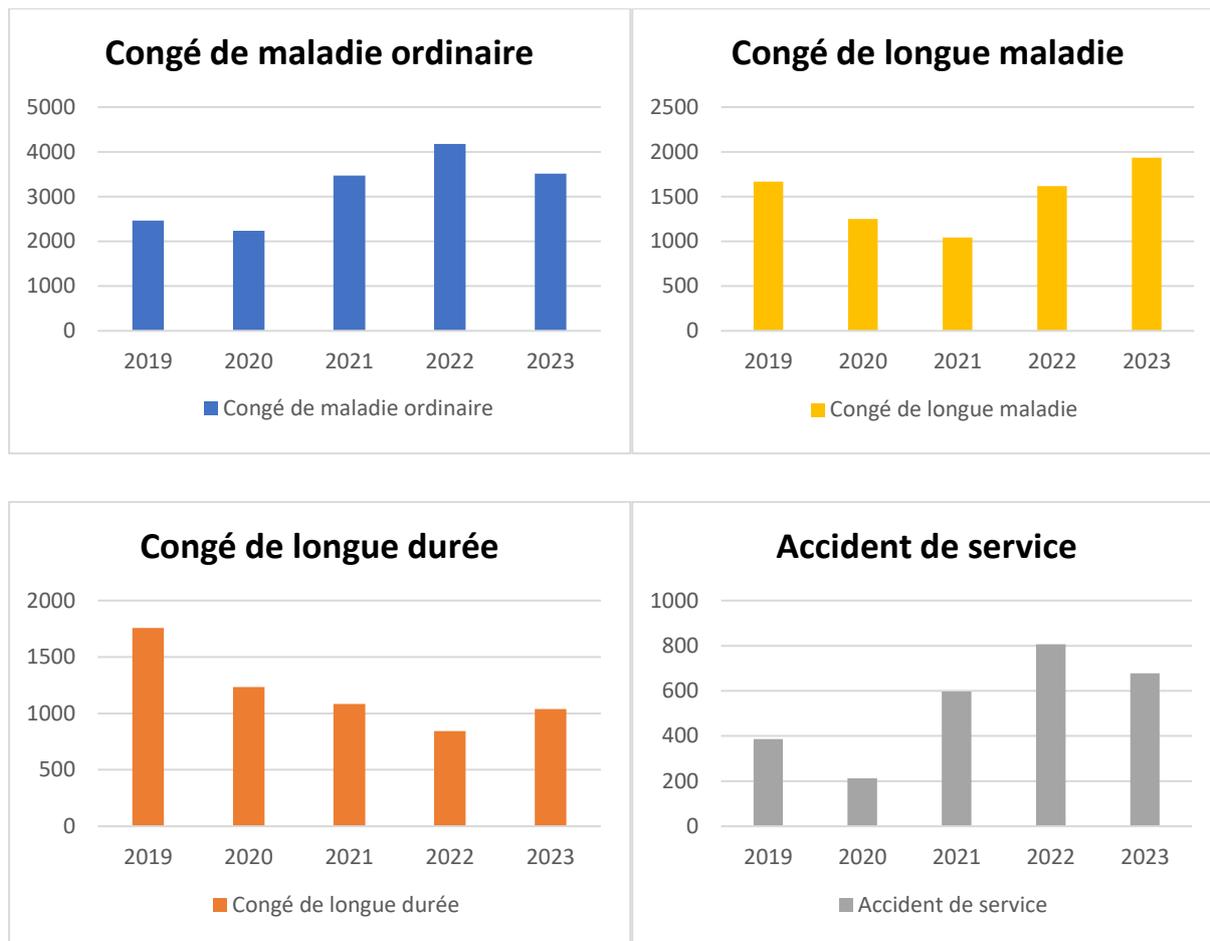
EVOLUTION DES ABSENCES MALADIES ET ACCIDENTS DE SERVICE (AU 31/12/2023) (en jours calendaires)

	MAIRIE				
	2019	2020	2021	2022	2023
Congé de maladie ordinaire	2 466,0	2 239,0	3 468,5	4 174,0	3 512,0
Dont dispo d'office			175,0	1 214,0	1 075,0
Dont COVID				627,0	
Congé de longue maladie	1 668,5	1 251,0	1 043,5	1 616,0	1 935,0
Dont dispo d'office	548,0	446,0		150,0	360,0
Congé de longue durée	1 756,0	1 233,0	1 085,0	844,0	1 038,0
Dont dispo d'office	328,0	165,0	195,0	0,0	0,0
Accident de service	386,0	212,0	597,0	806,0	678,0
Maladie professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Totaux	6 276,5	4 935,0	6 194,0	7 440,0	7 163,0
Effectif	203	198	194	194	182

*En jours calendaires

Maternité – Pour information : nombre de jours pour 2023 : 128

Absences Mairie de 2019 à 2023



ANNEXE 4 : Temps de travail

DUREE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de : 1 607 heures maximum (soit 35 heures hebdomadaires).

- Nombre de jours de l'année : 365 jours,
- Nombre de jours non travaillés : 137 jours,

Soit 104 jours de repos hebdomadaires, 25 jours de congés annuels, 8 jours fériés (forfait),

- Nombre de jours travaillés : 228 jours

Soit $365 \text{ jours} - 137 \text{ jours} = 228 \text{ jours}$.

Durée annuelle : 1 600 heures

Soit $228 \text{ jours} \times 7 \text{ heures} = 1 596 \text{ heures}$

Ou $228 \text{ jours} / 5 \text{ jours} \times 35 \text{ heures} = 1 596 \text{ heures}$,

Les 1 596 heures issues de ces méthodes de calcul ont été arrondies à 1 600 heures.

Aux 1 600 heures, il est ajouté la journée de solidarité de 7 heures, soit 1 607 heures.

LES DIFFERENTS CYCLES DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

Le cycle hebdomadaire de travail est fixé à **35 heures** réparties sur 6 jours pour un agent à temps complet :

Services Techniques : Agents de propreté urbaine

Le cycle hebdomadaire de travail est fixé à **37 heures** réparties sur 5 jours pour un agent à temps complet :

Du lundi au vendredi : Services administratifs - Services techniques

Du mardi au samedi : Service culturel

Le cycle hebdomadaire de travail est fixé à **39 heures** réparties sur 5 jours pour un agent à temps complet :

Membres du CODIR

Le cycle pluri-hebdomadaire de travail de la Direction de la tranquillité publique est fixé à **37 heures** : Les agents de la Police municipale et les ASVP fonctionnent en 2 équipes et alternent les cycles horaires.

Cycle 1 : 39 heures sur 6 jours

Cycle 2 : 35 heures sur 5 jours

vidéo protection - Travail normal de nuit

Sur une période de 12 semaines, **34 heures** hebdomadaires de travail.

(1 heure octroyée par semaine de travail considérant les conditions de travail).

Le cycle annuel de travail (annualisation)

L'annualisation du temps de travail sera appliquée aux agents des services suivants :

- *service des affaires scolaires : ATSEM et agents intervenant auprès des enfants,*

- *service jeunesse,*

- *service des sports.*

Temps de travail des ATSEM :

Pour rappel, dans l'année, il y a 36 semaines scolaires et 16 semaines de congés scolaires

Sont déduites les 5 semaines de congés annuels, soit 11 semaines.

Sur 36 semaines : 43 heures hebdomadaires

Sur les 11 semaines : heures variables afin de parvenir aux 1 607 heures annuelles.

Les jours fériés sont décomptés au réel.

ANNEXE 5 : Rémunérations Titulaires-Contractuels (en K€)

